

**DELIBERATION n°19– 2020**

**En date du 24 juin 2020  
Portant sur l'approbation du Compte  
Administratif «  
Budget Annexe» 2019**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 24 juin 2020 à 20h selon convocation en date du 19 juin 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Bernard GLANDUS étant secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoints.

M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

**Excusée :** Mme Régine DE PAIVA, adjointe. Son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

**Pouvoirs :**

Mme Hélène TOUCAS reçoit le pouvoir de Mr Manuel VERGER, parti à 20h30.

Mme Christelle AUPETIT, Adjointe au Maire, présente le Compte Administratif de l'exercice 2019, le Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif Annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (DF)	Recettes ou Excédent (RF)	Dépenses ou déficit (DI)	Recettes ou Excédent (RI)	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		38 352.18	17 576.58		17 576.58	38 352.18
Opérations de l'exercice	33 144.67	37 451.51	482 775.66	700 000.00	515 920.33	737 451.51
<b>Totaux</b>	<b>33 144.67</b>	<b>75 803.69</b>	<b>500 352.24</b>	<b>700 000.00</b>	<b>533 496.91</b>	<b>775 803.69</b>
Restes à Réaliser en section d'investissement			67 651.40	230 310.00	67 651.40	230 310.00
<b>Totaux Cumulés</b>	<b>33 144.67</b>	<b>75 803.69</b>	<b>568 003.64</b>	<b>930 310.00</b>	<b>601 148.31</b>	<b>1 006 113.60</b>
<b>Résultat</b>	Excédent + Déficit -	<b>42 659.02</b>				

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE****Article 1 :**

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- Voter, arrêter et approuver le Compte Administratif Annexe 2019 du budget principal.

**Article 2 :**

Donne pouvoir à Mr le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

**Article 4 :**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Vote contre	0
Abstention	
Ne participe pas au vote	3

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 24 juin 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le : 6 Juillet 2020

Publié le : 6 Juillet 2020

